

16 JUIL. 2025

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-02-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à 11h15, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 3 juin 2025.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 14 Pouvoirs : 0  
Votants : 14

**Présents :**

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

**Excusés :**

Jérôme BOREL (SERVANT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Karina MONNET (ARTONNE).

Monsieur Christian JEROME a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX 2025 DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS AEP ET BRANCHEMENTS : LOT 3**

Pour mémoire, dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2025, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Qualité technique (60 sur 100 points),
- Prix des prestations (40 sur 100 points).

Lors de sa réunion du 27 mars 2025, le Bureau Syndical a décidé de retenir l'entreprise GDCE pour le lot 1 (Aigueperse, Chaptuzat), et le groupement GDCE / BESANÇON FRERES pour les lots 2 (Charbonnières les Vieilles et Châteauneuf les Bains) et 4 (Pontgibaud).

Pour le lot 3 (Espinasse, Montaigut en Combraille), les entreprises suivantes ont présenté une offre :

- BESANÇON FRERES SAS à Tralagues (03),
- BARBIERO à Désertines (03),
- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- MATIERE SAS à Arpajon sur Cère (15),
- TP LYAUDET à Saint Julien Puy Lavèze (63),
- SADE CGTH à Clermont Ferrand (63).

Lors du Bureau du 27 mars, il a été décidé de reporter le choix de l'entreprise, dans l'attente de la vérification du caractère anormalement bas de l'offre de BESANÇON FRERES SAS par le bureau d'études REUR.

Le bureau d'études REUR présente les résultats de son analyse :

Il en ressort que par application des directives explicitées au chapitre 6 du Règlement de la Consultation, par la prise en compte des prix proposés et par comparaison avec les autres offres, la proposition financière de BESANÇON FRERES SAS a bien été décelée comme étant anormalement basse.

Il a donc été demandé à l'entreprise par écrit et par voie dématérialisée d'apporter toutes les justifications et précisions utiles sur la composition de son offre de prix, de démontrer que certains des prix proposés, soupçonnés anormalement bas, sont économiquement viables et qu'elle a pris en compte l'ensemble des exigences formulées dans le dossier de consultation. La réponse était attendue avant le 4 avril 2025 à 17h00.

L'entreprise a fourni des précisions suffisantes sur son offre de prix et les détails présentés justifient de prix unitaires viables pour l'entreprise. L'offre de BESANÇON FRERES SAS peut donc être considérée comme régulière.

**Lot n°03 – Canalisations Espinasse. Montaigut en Combraille - Estimation HT : 282 300,58 € :**

	Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
BESANCON	174 528,50 €	15,00	14,00	9,00	15,00	53,00	40,00	93,00	1
BARBIERO (variante)	221 341,25 €	15,00	15,00	14,50	15,00	59,50	29,27	88,77	2
BARBIERO (base)	232 185,51 €	15,00	15,00	14,00	15,00	59,00	26,79	85,79	3
GDCE	240 003,00 €	14,00	11,00	15,00	15,00	55,00	24,99	79,99	4
MATIERE	248 309,20 €	11,00	10,50	10,00	10,00	41,50	23,09	64,59	6
TP LYAUDET	257 159,50 €	11,00	11,50	13,00	12,50	48,00	21,06	69,06	5
SADE	368 169,00 €	14,00	8,50	15,00	15,00	52,50	0,00	52,50	7

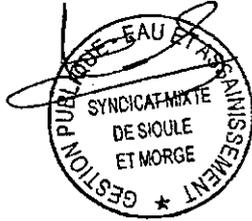
*Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 12 juin 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.*

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BESANÇON FRERES SAS pour le lot 3 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BESANÇON FRERES SAS pour le lot n° 3 du programme de travaux d'eau potable 2025 (174 528,50 € HT),

➤ **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 12 juin 2025,

Le Président,  
Luc CAILLOUX